



Appel à candidature

La Felsi recrute pour la rentrée de janvier 2023 un(e)

GESTIONNAIRE DE LA FORMATION

PROFESSIONNELLE CONTINUE

Pour l'enseignement obligatoire en priorité,
pour l'enseignement de Promotion sociale et
l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit par la suite

Missions

- Récolter, faire des suggestions et analyser les besoins de formations en prenant en compte le contexte spécifique des Pouvoirs organisateurs et/ou le contexte local des écoles des différents niveaux d'enseignement ;
- Élaborer les programmes annuels de formations professionnelles continues des membres du personnel afin de répondre aux besoins collectifs de formation qui ressortent de l'analyse des plans de formation notamment en créant des partenariats ;
- Gérer administrativement ces formations sur base des budgets alloués en prenant les contacts avec les différents formateurs et les différents lieux d'accueil des formations ; en élaborant les contrats ; en assurant le suivi des inscriptions, le retour des listes de présences, des frais de formations, des évaluations, des attestations de fréquentation ; ...
- Communiquer et assurer la publicité des programmes de formations auprès des membres du personnel de l'enseignement ;
- Remettre au responsable de la cellule de soutien et d'accompagnement de la FELSI un rapport d'activités annuel sur l'évaluation des formations, tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs ;
- Se coordonner avec les conseillers de la cellule de soutien et d'accompagnement pour l'obligatoire (avec le bureau et les conseillers de l'enseignement de promotion sociale et avec le CECP et le chargé de mission pour l'ESAHR) ainsi qu'avec la personne en charge de la comptabilité ;
- Représenter la FELSI au Conseil de la Formation Professionnelle (CoFoPro)

Compétences spécifiques nécessaires à la réalisation du travail :

- Ouverture à l'innovation pédagogique ;
- Capacité d'écoute, de communication (orale et écrite), de diagnostic ;
- Capacité à objectiver les informations reçues ;
- Capacité d'analyse, de synthèse ;
- Aptitude à travailler de manière autonome et organisée ainsi qu'en équipe
- Aisance relationnelle ;
- Autonomie et capacité d'initiative, sens de la créativité ;
- Organiser, planifier son travail avec rigueur et méthode (plan d'actions, gestion des échéances, ...);
- Adaptation aux situations imprévues et aux surcharges ponctuelles de travail ;
- Maîtrise des outils bureautiques usuels et capacité à s'approprier des nouveaux outils numériques ;
- Une expérience dans une école à pédagogie active est un atout.

Caractéristiques

- Emploi à temps plein
- Lieu de travail : les bureaux de la cellule de la FELSI sont situés avenue Besme 95 à 1190 Bruxelles. Toutefois, le (la) gestionnaire des formations sera amené(e) pour accomplir ses missions à effectuer du télétravail, à se rendre dans les écoles, dans les locaux de l'Administration, ...
- Le poste est ouvert à tous les membres du personnel directeur et enseignant
- Situation administrative :
 - Détachement si membre du personnel engagé à titre définitif
 - Contrat d'employé
- Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature (CV et lettre de motivation) pour le **9 décembre 2022** au plus tard, à l'attention de Michel BETTENS à secretariat@felsi.eu
- Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Valérie LEONET au 02 / 527 37 92 ou secretariat@felsi.eu

Le **Conseil de la Formation Professionnelle** (CoFoPro) regroupant l'Administration Générale de l'Enseignement (AGE), l'Institut Inter réseaux de la Formation Professionnelle Continue (IFPC), les 5 réseaux (CECP, CPEONS, FELSI, SeGEC, WBE), l'Académie de Recherche et de l'Enseignement supérieur (ARES) et les organisations syndicales représentatives.

Le CoFoPro est chargé d'analyser les besoins dans le but de proposer une offre de formation qui réponde efficacement aux attentes des professionnels de l'enseignement et aux besoins liés aux orientations du système éducatif ainsi que d'assurer la cohérence et la complémentarité des formations organisées d'une part au niveau de l'inter réseaux et d'autre part, au niveau de chacun des réseaux

Pour 2022-2023, le CoFoPro a déterminé, pour les écoles, une orientation et 4 thèmes de formations prioritaires communs sur le numérique ;
Pour 2023-2029, des orientations et thèmes de formations prioritaires qui seront traduits dans les programmes de formations des organisations de formation de niveau inter réseaux et du niveau réseau.

Lecture :

Chapitre V du Titre 1^{er}, section II du Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire - D.03/05/2019
Circulaire 8742 du 26/09/2022 (Enseignement obligatoire)
Circulaire 6662 du 17/05/2018 (Enseignement de Promotion sociale)
Programmes de formations « réseau » - www.felsi.eu